



Commune
d'AMPUS

Ampus, le 18 mars 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 23 mars 2021 à 20 heures 30

dans la salle polyvalente Maurice Michel sise au 61 Avenue Paul Emile Victor
83111 AMPUS.

Conformément à la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire cette séance se tiendra en présence du public en nombre limité à 10 personnes afin de respecter les consignes sanitaires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire : Hugues MARTIN

ORDRE DU JOUR :

- * Compte rendu du dernier Conseil Municipal
- * Acte d'engagement dans la démarche convention territoriale globale (CTG)
- * Attribution d'une bourse au permis de conduire automobile
- * Participation financière d'une formation pour un agent en contrat accompagnement vers emploi
- * Convention avec le Centre de Gestion du Var pour l'organisation d'examens psychotechniques
- * Prestation du service archives du Centre de Gestion du Var
- * Convention de mise à disposition de services avec DPVa pour la compétence eau et assainissement
- * Création d'un musée des écritures : mission de conseil par le CAUE du Var

- * Sécurisation de l'école mise en place d'une alarme anti-intrusion attentat avec abonnement
- * Conception d'un parcours de visite virtuelle dans le cadre du projet GRITACCESS du programme Européen Marittimo Italie-France 2014-2020 : choix de l'entreprise
- * Exonération partielle des loyers commerciaux
- * Transfert de compétence optionnelle de la commune de Brenon au profit du SYMIELECVAR
- * Transfert de compétence optionnelle de la commune du Val au profit du SYMIELECVAR
- * Transfert de compétence optionnelle de la commune de la Cadière d'Azur au profit du SYMIELECVAR
- * Motion en faveur des langues de France de la réforme du lycée et du baccalauréat
- * Questions diverses